

Le SRDFPC défend sa position et sa légitimité

Le Syndicat Régional de Défense des Forestiers Privés de Corse (SRDFPC) qui dans un article du 28 février dénonçait l'amendement et les positions prises par le député Jean-Félix Acquaviva relativement à la forêt privée corse, auquel celui-ci a réagi à son tour le 6 mars dernier, a tenu à répondre aux « attaques » du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs à son encontre dans un article de Corse-Matin du 13 mars dernier.

Le SRDFPC qui estime que sa position est légitime tient ainsi à rappeler qu'il a « toujours agi dans le cadre de sa mission : défendre les propriétaires forestiers privés et travailler à la structuration et au développement de la forêt privée de Corse, laquelle est toujours sous-estimée et sous-dotée. C'est d'abord un travail de terrain, pas de paroles et de jeux d'étiquettes. Nous ne sommes pas là pour alimenter des querelles de personnes ou des ambitions individuelles. Ni pour confondre défense et destin de la forêt corse avec les échéances électorales. Contrairement au Syn-

dicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs, nous pouvons faire la distinction. »

Pour ce qui concerne l'amendement de Jean-Félix Acquaviva qui vise à sécuriser les obligations légales en matière de débroussaillage dans le cadre de mesures et règlements déjà existants, le syndicat estime que ce texte législatif « masque une autre teneur », qui consiste selon lui « en une atteinte directe et systématique à la propriété privée. »

Si le syndicat assure défendre « naturellement » l'objectif de prévention contre l'incendie, « en particulier dans le cadre d'un plan de prévention des risques d'incendie de forêt », il dénonce les moyens envisagés pour y parvenir et estime que le député Jean-Félix Acquaviva « entretient la confusion entre indivisions et biens en déshérence et sans maître état juridique bien distinct qu'il faut plus d'un an pour faire constater et attribuer à tort la cause des incendies de ces derniers mois à l'indivision, mélangeant débroussaillage légal indispen-



Le Syndicat régional de Défense des Propriétaires Forestiers Privés de Corse réagit à l'amendement et aux positions prises par le député Jean-Félix Acquaviva.
DOC CM

sable des pourtours des zones habitées avec la prévention dans les massifs forestiers privés ». Le SRDFPC regrette que le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ne soit pas alerté par ces « déclarations politiques » et qu'il n'intervienne « que pour se poser en détracteur de notre démarche, sans fondement et inutilement (...). Dans la réalité il ne fait que ce que certains attendent de lui : di-

viser pour mieux stagner. Ce n'est pas notre politique et notre position pour l'avenir de la forêt privée de Corse ». Le Syndicat régional de Défense des Propriétaires Forestiers Privés de Corse espère ainsi que l'ouverture au dialogue et les réunions annoncées par Jean-Félix Acquaviva lui donneront « la légitime représentation que nous exigeons. »

NADIA AMAR